

Communiqué de presse – 4 juin 2026

Répartition des dicastères de la Municipalité de Grandson pour la législature 2026–2031

La Municipalité de Grandson a procédé à la répartition des dicastères pour la législature à venir, qui débutera le 1^{er} juillet prochain.

Cette nouvelle organisation a été arrêtée à la satisfaction de l'ensemble de la Municipalité. Les échanges se sont déroulés dans un climat de travail harmonieux, constructif et respectueux, permettant à chaque membre de trouver pleinement sa place au sein du collège municipal.

Pour la législature 2026–2031, les dicastères seront répartis comme suit :

Administration générale et finances

M. Antonio Vialatte, Syndic

Suppléante : Mme Nathalie Gigandet, Vice-syndique

Ce dicastère comprend notamment les ressources humaines, la culture, ainsi que les relations externes et la communication.

Cohésion sociale et tourisme

Mme Nathalie Gigandet, Vice-syndique

Suppléant : M. Francesco Di Franco

Ce dicastère comprend les écoles, l'accueil pré et parascolaire, les seniors et la jeunesse, les campings ainsi que le port.

Sécurité publique et manifestations

M. Francesco Di Franco

Suppléant : M. Laurent Mudry

Ce dicastère regroupe notamment la police administrative, la politique de stationnement, le SDIS et l'ORPC.

Aménagement du territoire et mobilité

M. Sébastien Deriaz

Suppléant : M. Antonio Vialatte, Syndic

Ce dicastère regroupe notamment la police des constructions, l'urbanisme, la politique énergétique territoriale et les transports publics.

Infrastructures et espaces publics

Mme Erika Prina Howald

Suppléant : M. Nicolas Perrin

Ce dicastère comprend les routes, l'éclairage public, les parcs, espaces verts et publics, les infrastructures énergétiques ainsi que les infrastructures sportives.

Réseaux et environnement

M. Nicolas Perrin

Suppléante : Mme Erika Prina Howald

Ce dicastère regroupe l'eau, l'épuration, les déchets et le développement durable.

Patrimoine et vie locale

M. Laurent Mudry

Suppléant : M. Sébastien Deriaz

Ce dicastère comprend les bâtiments communaux et la gérance, les domaines, les alpages, les forêts ainsi que les sociétés locales.

Par cette répartition, la Municipalité entend assurer une conduite claire, équilibrée et cohérente des affaires communales pour la nouvelle législature. Elle se réjouit d'aborder cette nouvelle période avec un esprit de collaboration renforcé, au service de la population et du développement harmonieux de Grandson.

La Municipalité tient également à exprimer sa reconnaissance aux membres sortants pour le travail accompli durant la législature écoulée. Leur engagement, leur disponibilité et leur contribution au service de la collectivité ont permis d'accompagner de nombreux dossiers importants pour Grandson. La Municipalité les remercie sincèrement pour leur investissement au bénéfice de la commune et de sa population.

La Municipalité

Contact : M. Vialatte Antonio, Syndic – 078 613 62 93